

**Signature du contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'IGN,  
par Ségolène ROYAL, ministre de l'écologie, du développement durable et de  
l'énergie et par Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt**

**CONTACTS PRESSE**

Sophie Couturier  
01 43 98 83 05  
06 85 31 34 90  
[sophie.couturier@ign.fr](mailto:sophie.couturier@ign.fr)

Corinne Waechter  
01 43 98 83 12  
06 45 37 45 73  
[corinne.waechter@ign.fr](mailto:corinne.waechter@ign.fr)

[ign.fr](http://ign.fr) - [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr)



**Consulter le COP 2013-2016  
de l'IGN :**

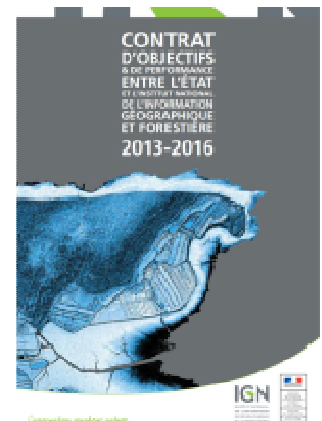
[http://www.ign.fr/institut/  
publications/contrat-  
dobjectifs-performance](http://www.ign.fr/institut/publications/contrat-dobjectifs-performance)

Approuvé par le conseil d'administration de l'IGN, le contrat d'objectifs et de performance pour la période 2013-2016 vient d'être signé par les ministres de tutelle de l'institut. Il matérialise la nouvelle stratégie de l'IGN.

L'IGN, qui fonde sa culture et sa pratique dans plus de trois siècles d'histoire de la cartographie, a toujours su évoluer en profondeur pour s'adapter aux époques traversées.

Les lignes de force de ce contrat pluriannuel sont les suivantes :

- **La description du territoire est stratégique pour un pays.** L'entretien de référentiels nationaux d'information géographique et forestière ainsi que le développement des compétences associées sont un facteur de la souveraineté nationale. **Dans cette perspective, le contrat d'objectifs et de performance confirme le rôle majeur de l'IGN comme opérateur de référence.** L'IGN a pour objectif d'enrichir son offre de référentiels nationaux et s'engage à une mise à jour accélérée de ses référentiels de données faisant autorité, notamment en recourant aux dispositifs collaboratifs.
- **Le COP affirme le passage de l'IGN d'un rôle de producteur de données à celui de fournisseur de services.** L'IGN développera, en propre ou en partenariat, des services rattachés aux données géographiques et forestières, afin de redonner à celles-ci leur pleine valeur économique. L'institut doit également renforcer l'adaptation de ses données aux besoins des utilisateurs et élargir son périmètre d'intervention au bénéfice des politiques publiques.
- **Le COP appelle à une plus grande ouverture de l'IGN sur le monde extérieur et une capacité accrue d'adaptation aux nouveaux enjeux de la société et aux attentes des citoyens.** En renforçant ses relations avec l'ensemble des acteurs publics, notamment les collectivités territoriales, l'IGN aspire à jouer un rôle fédérateur garantissant la cohérence de l'ensemble des référentiels relatifs au territoire national et à développer une plateforme de diffusion de données multithématiques.
- **Enfin, le COP pose les bases d'un nouveau modèle économique** à mettre progressivement en place, pour que l'institut puisse assurer ses missions dans un contexte de large ouverture de l'accès aux données publiques (open data).





### À propos de l'IGN

L'IGN a pour vocation de décrire la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'élaborer et de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales. Il produit toutes les représentations appropriées des données rassemblées, les diffuse et les archive. Il contribue ainsi à l'aménagement du territoire, au développement durable et à la protection de l'environnement, à la défense et à la sécurité nationale, à la prévention des risques, au développement de l'information géographique et à la politique forestière en France et à l'international.

*L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est placé sous la double tutelle du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.*